

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRE

2023-2024

VILLE DE SAINT-PIERRE



ENFANTS CONCERNÉS

- ✓ Les enfants nés en 2020 qui entrent en Petite Section (PS)
- ✓ Les enfants nés en 2021 pour les Très Petite Section (TPS) et classes Passerelles
- ✓ Les enfants qui passent au Cours Préparatoire (CP)
- ✓ Changement de situation (déménagement, etc...)

PERIODE DE PRÉ-INSCRIPTIONS :
DU 30 JANVIER 2023 AU 28 AVRIL 2023

PRATIQUE

Dépôt de dossiers sur rendez-vous
0262.96.65.35 / 0262.96.65.34

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT

- PAR INTERNET : www.saintpierre.re

Rubrique : INSCRIPTIONS SCOLAIRES.
Vous serez orienté vers la plateforme de « Démarches Simplifiées » qui vous permettra de déposer numériquement votre dossier.

PRÉVOIR SCAN OU PHOTOS DES PIÈCES DEMANDÉES

- SUR RENDEZ-VOUS de 8h30 à 12h00
Au bureau des Inscriptions Scolaires situé au :
28 rue Auguste Babet 97410 Saint-Pierre

LA PRÉSENCE DES RESPONSABLES LÉGAUX EST OBLIGATOIRE



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

inscriptions.scolaires@saintpierre.re
0262.96.65.34 0262.96.65.35
0262.96.65.36 0262.96.65.16

SE MUNIR DES PIÈCES SUIVANTES EN COPIES + ORIGINAUX

- **Pièces d'état civil :**
 - Livret de famille au complet + pièces d'identité des responsables légaux
 - OU** acte de naissance intégrale (- 3 mois) + pièces d'identité des responsables légaux
- **Justificatif d'adresse de moins de 3 mois :**
 - facture EDF / EAU / BAIL / INTERNET
 - si hébergement : attestation d'hébergement accompagnée de la facture et pièce d'identité de l'hébergeant
- **Complément d'adresse de moins de 3 mois :**
 - Attestation de paiement de la CAF
 - OU** autre facture différente de la première
- **Pièces complémentaires :**
 - Jugement de garde, divorce, attestation d'autorisation d'inscription en cas de séparation....

TOUT DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE TRAITÉ